



Marchés publics, enregistrements des marchés, déclaration au fisc. Des soupçons d'irrégularités sur des paiements du Trésor public évalués à 46 milliards de Fcfa sur la période 2013-2021 au bénéfice du Pdg du groupe l'Anecdote.

Les dénonciations du 22 décembre 2022, adressées à Madame la présidente de la cour d'Appel du Centre et signée par Martinez Zogo, célèbre animateur de l'émission Embouteillages à la radio Amplitude Fm émettant à Yaoundé, consultée par Le Jour, font état des largesses financières tirées des chapitres 65, 57 et 94 du budget de l'État dont Jean-Pierre Amougou Belinga serait bénéficiaire au titre des livraisons de biens et divers services.

Lesdites dénonciations indiquent que des informations menées auprès des services du ministère des Finances, ainsi qu'auprès des banques révèlent que le Pdg du Groupe L'Anecdote aurait bénéficié, à travers plusieurs sociétés écrans inconnues de l'administration fiscale (Ets Africa Express, Trading Services, Tour d'Horizon, Ets Nkoum, Ets Tls, Ets le Crédit, Ets le Progrès, Ets Rangers Security), d'importants paiements du Trésor public évalués à 46 milliards de Fcfa. Ceci, sur la période allant de 2013 à 2021.

A en croire la dénonciation riche en détails, ces différents paiements auraient été engagés sur les chapitres 65 (21 milliards de Fcfa), 57 (17,3 milliards de Fcfa), 94 (8,5 milliards de Fcfa) et versés dans des comptes bancaires appartenant à la Régionale d'Epargne et de Crédit et

appartenant à Vision Finances, au profit des sociétés du Pdg du groupe l'Anecdote.

Le document abondamment relayé sur les réseaux sociaux indique que les recherches menées auprès des diverses cellules d'enregistrement des marchés de la Direction générale des Impôts, n'ont trouvé trace de copie des marchés querellés, tant pour ce qui est des lettres commandes que les bons de commande administratifs. Ce qui aurait causé un manque à gagner à l'Etat de l'ordre de 1,9 milliard de Fcfa.

Bien plus, le Pdg du groupe l'Anecdote aurait bénéficié à travers la société dénommée Agence forestière du Cameroun (Afc), du paiement d'un montant de 8 milliards de Fcfa au titre d'une condamnation de l'Etat du Cameroun. Ceci, dans le cadre d'un prétendu contentieux. Le paiement des 8 milliards en question aurait cependant été effectué via un compte bancaire appartenant à la société Vision Finances Sarl, pour le compte de la société Agence forestière du Cameroun. Les recherches effectuées auprès de plusieurs juridictions, selon les dénonciations de Martinez Zogo, n'ont pas permis d'établir l'existence d'un tel contentieux.

Copies de ces dénonciations ont été adressées au Secrétariat général de la présidence de la République, dans les services du Premier ministre, à la Conac, à l'Anif, à la Cour Suprême, au Tribunal Criminel Spécial, à la Dgre, à la Dgsn, au Sed, à la Cour des Comptes...

Vendredi 9 décembre dernier déjà, au Tribunal de première instance de Yaoundé centre administratif, Éméline Mvogo, inspecteur principal des impôts, chef de centre régional des impôts du Centre I faisait une déclaration éclaboussant le président général du Groupe l'Anecdote. La déclaration indiquait que Jean-Pierre Amougou Belinga pour le compte de ses entreprises a « reçu du Trésor public des paiements de 36 milliards FCfa entre 2017-2020 ». Des propos survenus dans le cadre du procès intenté par Jean-Pierre Amougou Belinga contre huit inspecteurs des impôts et inspecteurs des régies financières en service à la Direction générale des impôts, que le Pdg du Groupe L'Anecdote accuse de concussion, de corruption et de trafic d'influence, des infractions présumées commises en mars 2022.

Éméline Mvogo, placée sous mandat de détention provisoire à la prison centrale de Kondengui à Yaoundé du 19 mai 2022 au 10 juin 2022 dans le cadre de cette affaire, réfutait ainsi les accusations selon lesquelles les inspecteurs des impôts ont mal fait le travail de redressement fiscal des entreprises du Groupe L'Anecdote à des fins inavouées. Pour elle, c'est un rapport de l'Agence nationale d'investigations financières (Anif) qui a servi de base de l'émission des impositions faites à Monsieur Jean-Pierre Amougou Belinga et ses entreprises. Elle a insisté aussi sur les « difficultés de productions documentaires » par ce contribuable, malgré les relances des inspecteurs des impôts restées infructueuses, soulignait-elle.

En rappel, des sociétés de Jean-Pierre Amougou Belinga soupçonnées de non déclaration au fisc ont fait l'objet d'un redressement fiscal de l'ordre de 11 milliards FCfa que le ministère des Finances a quasiment annulé ramenant le redressement fiscal à environ 1 milliard FCfa. Les dénonciations de Martinez Zogo apportent-elles des éléments nouveaux susceptibles de reconsidérer le dossier du redressement fiscal des entreprises de Jean-Pierre Amougou Belinga ?

Ref: Le Jour
